Programme Régional de la Forêt et du Bois de Guadeloupe
Groupe de travail n°6 – Structurer la forêt privée

Compte-rendu de la 1ère réunion du 15 novembre 2017

Présents : voir feuille de présence ci-jointe ***Excusés*** : -	***Rédaction*** Manuel GERARD ***Relecture*** : Xavier VIRGINIE	***Nombre de pages :*** 3

Après un tour de table des personnes présentes, Manuel GERARD et Xavier VIRGINIE introduisent cette 1ère réunion du groupe de travail "Structurer la forêt privée", réalisée dans le cadre de l'élaboration du Programme régional de la Forêt et du Bois (PRFB) de Guadeloupe. Le diaporama de cette introduction est fourni ci-joint.

Cette présentation suscite quelques compléments.
Ainsi, M.JACQUIER de la DAAF explique la façon dont la surface en forêt privée en Guadeloupe a été calculée. Il s'agit en fait d'une superposition d'ortho-photos, comme la carte de la forêt publique, avec les cadastres nominatifs. Le chiffre réel de surface en forêt privée est certainement un peu plus élevé que celui annoncé dans le diaporama.

M.de FONTENAY d'ALBIOMA interroge les animateurs sur ce que signifient les trois types de forêt présentés ?
Xavier VIRGINIE répond :

- La forêt xérophile correspond à une forêt sèche, valorisable car comprenant quelques essences nobles (ex : acajou rouge)) et pour l'apiculture. Pour l'instant, elle fait plutôt l'objet de prélèvements de type cueillette pour l'artisanat.
- La forêt hygrophile est plutôt humide et située en montage.
- Dans la forêt mésophile, intermédiaire, on peut y trouver du bois d'œuvre comme le mahogany.

M. ARMOUGON de ONF estime qu'il faudrait faire des plans de gestion pour cette FP. Xavier VIRGINIE indique qu'il est difficile d'évaluer et connaître le niveau du bois d'œuvre valorisable. Pour Thierry JACQUIER, l'étude récemment rendue à la DAAF dit que les 3000 ha de mahogany présents peuvent être valorisés à travers une scierie capable de traiter 3000 m3 et avec une évolution vers une capacité de 5000 m3 si on arrive à mobiliser la forêt privée.

Les commentaires et questions sur les chiffres caractérisant la forêt privée font l'objet de discussions. Ainsi, il est précisé que le nombre de propriétaires est estimé à 32000. M. JEANNESSON regrette que l'on ne dispose pas de notions sur le nombre de parcelles. Il pense ainsi que, par exemple, les propriétaires de plus de 50 ha ont peut-être un parcellaire morcelé. Ne pourrait-on pas refaire un tri par taille de parcelle ?

M.MONTELLA, Président du Syndicat de la Forêt Privée de Guadeloupe, indique que ce dernier réunit une vingtaine de propriétaires, mais plutôt ceux ayant une surface importante, allant de de 5 à 300 ha. Il y existe des plantations naturelles non valorisées. Ils sont situés plutôt sur la Basse-Terre. Il manque néanmoins de dessertes pour avoir accès aux parcelles.
M.JACQUIER indique que la DAAF a des outils qui permettent de sortir des noms, des surfaces et des parcelles et pose la question de savoir si certaines des personnes présentes sont intéressées par une valorisation éventuelle de ces données ? Il propose à M.MONTELLA de voir ce que représentent les adhérents du syndicat en termes de surface. En effet, il est évident que le syndicat doit être

représentatif. Il faut ainsi fédérer ces propriétaires intéressés autour d'un projet et identifier leurs besoins et des objectifs communs.
Pour M.MONTELLA, il faut faire une campagne de communication vers ce public. Il indique que les cotisations au syndicat sont basées sur un barème de 50 € d'adhésion auquel s'ajoute un certain montant à l'hectare, de façon dégressive. Les statuts du syndicat sont bien existants et conformes car ont été acceptés par la fédération nationale.

Le problème de l'indivision est également évoqué et représente un réel et important point de blocage pour mobiliser ce public très divers.

La question des impôts liés à la propriété forestière est également évoquée. En fait, le classement au document d'urbanisme en « bois » devrait impliquer systématiquement le paiement de l'impôt. Les impôts ne vont cependant pas chercher à recouvrir la totalité des impôts tant que des actions ne sont pas réalisées sur les parcelles. Xavier VIRGINIE précise que c'est, du coup, un élément éventuellement bloquant en vue de valorisation.
Il est ainsi décidé d'interroger les impôts (DRFIP) par rapport à la taxe foncière liée à la forêt :

- **comment est-elle appelée ?**
- **combien de propriétaires payent ?**
- **à partir de quels critères va-t-on chercher l'impôt ?**
- **quels sont les montants d'imposition ?**
- **comment les impôts recensent-ils les propriétaires ?**

A ce stade de la discussion, il est donc fait état de plusieurs points bloquant en vue d'une éventuelle mobilisation des propriétaires privés :

- la question des impôts
- les indivisions
- des problèmes d'accès
- le morcellement des parcelles
- la méconnaissance des propriétaires de la façon dont ils peuvent valoriser leurs biens
- la méconnaissance des acteurs
- la problématique liée à la transmission

Une question est ensuite posée à Xavier VIRGINIE sur la façon dont les deux PSG existants ont été faits ?
Ainsi, ce dernier répond qu'ils ont été réalisés à partir de canevas nationaux. L'ONF en a rédigé un premier en 2012 pour une surface de 80 ha et le second a été réalisé par Xavier VIRGINIE, en 2016, pour une surface de 60 ha.
M.JACQUIER précise qu'un PSG doit être conforme au schéma régional mais que celui-ci n'existe pas. Il existe aussi des documents d'aménagement sans ORF. Il devrait également y avoir une validation par le CRPF mais celui-ci n'existe pas non plus. En Guadeloupe, c'est donc le Préfet qui peut les valider. Un courrier administratif pourrait être envoyé pour les propriétaires possédant plus de 25 ha mais M.JACQUIER pense qu'il serait plus constructif d'expliquer ce dispositif et son intérêt aux propriétaires.

Concernant la valorisation de la forêt privée, M.JEANNESSON indique que le bois d'œuvre peut présenter un intérêt pour la filière énergie. Par exemple, en Martinique, la scierie ne prenant pas les bois en dessous de 40 cm de diamètre, tout le reste est valorisé en énergie. Xavier VIRGINIE confirme qu'il y a effectivement un souci de surdensité et donc une possibilité de valorisation. Pour M.JACQUIER, cela peut-être choquant mais il faut trouver les complémentarités entre les différentes filières. Il faut effectivement tout tester sur la filière aval. Certaines commandes peuvent être très ponctuelles. Les outils de gestion durables sont logiques et importants dès qu'il y a des valorisations possibles. Xavier VIRGINIE précise que, pour l'instant, les PSG servent principalement pour des questions de fiscalité.

Une question est alors posée concernant les éventuelles exonérations de droits de mutation ?

Xavier VIRGINIE répond qu'il existe beaucoup d'outils par rapport à la fiscalité. M.JEANNESSON indique qu'il peut y avoir, par exemple, une réduction de 30 % d'impôts pour travaux. Malheureusement, il n'y a pas d'opérateurs pour faire le travail de valorisation. Les opérateurs d'élagage sont peut-être les mieux placés pour aider à la valorisation.
Pour l'ONF, il faut plusieurs opérateurs spécialisés. Un seul opérateur aura du mal pour cause de trésorerie tendue lorsque l'on effectue ce type de travaux. Pour M.JACQUIER, il faut démarrer avec des projets à taille respectable au départ. M.JEANNESSON précise que si on connaît les volumes potentiels, il faudrait un programme de coupes d'éclairci et cela permettrait de lancer un opérateur avec des garanties.

M.MONTELLA s'interroge quant à la certification PEC ?
Xavier VIRGINIE indique que l'ONF a du mal à payer une certification s'il n'y a pas de valorisation derrière. En local, ça n'empêche pas de vendre, mais à un coût moins important.
Pour M.MONTELLA, il s'agit éventuellement là d'un levier.

M.JACQUIER demande ainsi à M.MONTELLA quelle est aujourd'hui la stratégie, l'orientation du syndicat par rapport aux questions de valorisation. M.MONTELLA indique alors qu'il est un pionnier de l'écotourisme. Il a développé un concept par rapport au bois bandé. Il a également réalisé des camps de vacances.
M.ARMOUGON interroge également le représentant du syndicat par rapport à la chasse en forêt privée ? M. MONTELLA indique qu'il a monté un espace de tir à l'arc.
M.JACQUIER s'interroge sur les envies/besoins des propriétaires forestiers par rapport à leur forêt car il existe potentiellement de multiples possibilités de valorisation ? M.MONTELLA pense, qu'effectivement, il y a des potentialités mais que, pour cela, il faut des outils. M.MONTELLA cherche les moyens pour faire un programme de sensibilisation à la forêt privée pour que les propriétaires se rapprochent du syndicat. M.JEANNESSON indique que, si c'est compliqué, un courrier de sensibilisation peut être envoyé via la DAAF qui a les fichiers.

M.JACQUIER identifie deux points importants :
- le besoin de clarifier la représentativité du syndicat
- le besoin de recenser les besoins des propriétaires forestiers

M.JEANNESSON pense qu'il essentiel de disposer d'un animateur. Le cas est similaire en Martinique où une fiche de poste a été créée mais le syndicat ne présente pour l'instant pas d'adhérents. Il faut bien identifier les objectifs. Par exemple, avec un objectif de valorisation énergétique, l'ADEME peut financer.

Manuel GERARD propose alors qu'une réunion soit programmée avec les adhérents du syndicat pour écouter leurs attentes. M.JACQUIER propose également d'élaborer un questionnaire ensemble pour le diffuser et ainsi voir quels sont les besoins des propriétaires.
Au cours de cette réunion, il est proposé d'évoquer les points suivants :
- recenser les besoins
- évaluer leurs connaissances de la forêt
- voir quelles sont leurs problématiques
- présenter éventuellement des pistes de valorisation discutées en PRFB
- présenter les problématiques recensées (impôts, etc.) et exposer comment cela fonctionne, etc.

Pour préparer cette réunion, il est proposé à M.MONTELLA de se réunir le mardi 5 décembre 2017 à la DAAF à Saint-Claude pour travailler sur les fichiers des propriétaires forestiers privés.